



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°12-2023-308

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture Aveyron / Direction de la Citoyennete et de la legalite

12-2023-11-06-00293 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Castanet (1 page)	Page 4
12-2023-11-06-00294 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Gramond (1 page)	Page 6
12-2023-11-06-00296 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de LA LOUBIERE, commune de 1000 habitants et plus (1 page)	Page 8
12-2023-11-06-00286 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Lacroix-Barrez, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 10
12-2023-11-06-00295 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Montclar, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 12
12-2023-11-06-00292 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Jean-Delnous, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 14
12-2023-11-06-00271 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Taussac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 16
12-2023-11-06-00272 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Tayrac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 18
12-2023-11-06-00273 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Thérondeles, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 20
12-2023-11-06-00274 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Toulonjac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 22
12-2023-11-06-00275 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Tournemire, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 24
12-2023-11-06-00276 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Trémouilles, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 26
12-2023-11-06-00291 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de VABRES L'ABBAYE, commune de 1000 habitants et plus (1 page)	Page 28

12-2023-11-06-00277 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Vailhourles, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 30
12-2023-11-06-00278 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Valzergues, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 32
12-2023-11-06-00279 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Vaureilles, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 34
12-2023-11-06-00280 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Verrières, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 36
12-2023-11-06-00281 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Versols-et-Lapeyre, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 38
12-2023-11-06-00282 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Veyreau, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 40
12-2023-11-06-00283 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Vezins-de-Lévézou, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 42
12-2023-11-06-00284 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Viala-du-Pas-de-Jaux, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 44
12-2023-11-06-00287 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Viala-du-Tarn, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 46
12-2023-11-06-00288 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Villecomtal, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 48
12-2023-11-06-00289 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Villefranche-de-Panat, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 50
12-2023-11-06-00290 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Vimenet, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 52

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00293

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Castanet



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Castanet

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Castanet et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Castanet, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame MARTY Solange

Délégué de l'Administration : Madame DOUZIECH Sylvie

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame CHAUCHARD Marie-Claude

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00294

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Gramond



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Gramond

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Gramond et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Gramond, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur VABRE Bernard

Délégué de l'Administration : Monsieur LACOMBE Roland

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame ESTIVALS Martine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00296

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de LA LOUBIERE,
commune de 1000 habitants et plus



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de LA LOUBIERE
commune de 1000 habitants et plus

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de 1000 habitants et plus, avec un conseil municipal composé d'une seule liste, par le maire de la commune de LA LOUBIERE et le président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de LA LOUBIERE, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame AYGALLENQ Valérie

Délégué de l'Administration : Monsieur GUEUDET Dany

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur PORTES Alain

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur,

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00286

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Lacroix-Barrez,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Lacroix-Barrez
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Lacroix-Barrez et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Lacroix-Barrez, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame LEVEQUE Anne-Marie

Délégué de l'Administration : Madame BLANC Jeanine

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame CHAUVET Danielle

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00295

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Montclar, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Montclar
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Montclar et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Montclar, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame LOBRY Agnès

Délégué de l'Administration : Monsieur DEROZIER Bruno

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur CONDOMINES Rolland

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00292

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Saint-Jean-Delnous,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Jean-Delnous
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Jean-Delnous et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Jean-Delnous, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur ESTEVENY Jean-Claude

Délégué de l'Administration : Monsieur CHAPUS Jean-Marc

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame BONNEFOUS Chantal

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00271

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Taussac, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Taussac

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Taussac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Taussac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame BELARD Catherine

Délégué de l'Administration : Madame DALAT Chantal

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur GAILLAGUET Laurent

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00272

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Tayrac, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Tayrac

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Tayrac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Tayrac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame COUDERC Chantal

Délégué de l'Administration : Madame ROCHE MARTY Aurélie

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur CHABAS Jean-François

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00273

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Thérondels,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Thérondels

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Thérondels et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Thérondels, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame BELARD Bénédicte

Délégué de l'Administration : Monsieur DELMAS Léon

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame BOILE Mireille

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00274

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Toulonjac,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Toulonjac

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Toulonjac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Toulonjac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame DELFOUR-TRANIE Françoise

Délégué de l'Administration : Monsieur COMBES Jean-Marie

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur ALCOUFFE Jean-Louis

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00275

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Tournemire,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Tournemire
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Tournemire et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Tournemire, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur COCALLEMEN Eric

Délégué de l'Administration : Monsieur COSTES Gérard

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur RINIE Jean-jacques

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00276

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Trémouilles,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Trémouilles

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Trémouilles et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Trémouilles, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur MALLEVIALE Jean-Marie

Délégué de l'Administration : Madame ROUQUIE Monique

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur DUMAREST Laurent

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00291

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de VABRES L'ABBAYE,
commune de 1000 habitants et plus



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de VABRES L'ABBAYE
commune de 1000 habitants et plus

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de 1000 habitants et plus, avec un conseil municipal composé d'une seule liste, par le maire de la commune de VABRES L'ABBAYE et le président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de VABRES L'ABBAYE, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur VIDAL Jean-François

Délégué de l'Administration : Monsieur BERNAT Michel

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur GELY Thierry

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur,

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00277

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Vailhourles,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Vailhourles

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Vailhourles et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Vailhourles, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur TUFFAL Gilles

Délégué de l'Administration : Madame VALERY Maryse

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur BOUYSSSEL Michel

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00278

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Valzergues,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Valzergues

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Valzergues et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Valzergues, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame LAVAUD Isabelle

Délégué de l'Administration : Monsieur DOMERGUE Eric

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur DINTILHAC Jacques

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00279

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Vaureilles,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Vaureilles
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Vaureilles et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Vaureilles, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame GRATUZE-BESSOU Lucile

Délégué de l'Administration : Monsieur CAVAINAC Jean-Louis

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur CAVALERIE Bernard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00280

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Verrières, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Verrières

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Verrières et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Verrières, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur JEANJEAN Romain

Délégué de l'Administration : Monsieur ARAGON Guy

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame PANAFIEU Lysiane

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00281

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Versols-et-Lapeyre,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Versols-et-Lapeyre
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Versols-et-Lapeyre et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Versols-et-Lapeyre, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur RICARD François

Délégué de l'Administration : Madame CROS Joëlle

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur DURAND Jean-Pierre

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00282

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Veyreau, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Veyreau

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Veyreau et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Veyreau, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur AUSTRUY Nicolas

Délégué de l'Administration : Monsieur CARTAYRADE Frédéric

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur ARNAL Gérard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00283

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Vezins-de-Lévézou,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Vézins-de-Lévézou
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Vézins-de-Lévézou et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Vézins-de-Lévézou, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur VIALA Arnaud

Délégué de l'Administration : Madame RIGAL Aline

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur TREMOLET Robert

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00284

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Viala-du-Pas-de-Jaux,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Viala-du-Pas-de-Jaux
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Viala-du-Pas-de-Jaux et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Viala-du-Pas-de-Jaux, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame CARRIERE Nadine

Délégué de l'Administration : Madame CARLES Véronique

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame HOURS Christine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00287

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Viala-du-Tarn,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Viala-du-Tarn

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Viala-du-Tarn et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Viala-du-Tarn, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur SENEGAS Daniel

Délégué de l'Administration : Madame VELAY GAYRAUD Christel

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame POUDEROUS Danielle

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00288

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Villecomtal,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Villecomtal

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Villecomtal et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Villecomtal, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur COUGOULE Jean-Pierre

Délégué de l'Administration : Madame CABRIT Josette

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur BIEULAC Jean-Michel

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00289

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de
Villefranche-de-Panat, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Villefranche-de-Panat
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Villefranche-de-Panat et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Villefranche-de-Panat, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame GALZIN Christine

Délégué de l'Administration : Monsieur REYNES Daniel

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame MAUGER Anne

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00290

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Vimenet, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Vimenet

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Vimenet et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Vimenet, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame GRAZELLES Nicolle

Délégué de l'Administration : Monsieur SIMON Claude

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur LANDEZ Daniel

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr